

**INFORMATION AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-21 du 27 mars 2026 relative à l'installation du nouveau Conseil Municipal et élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-24 du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, Madame Stéphanie Fresnais ;

Considérant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions ;

Considérant qu'il appartient au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties ;

Le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par le maire, listées dans le tableau ci-après.

N°	SERVICE ÉMETTEUR	OBJET	PRESTATAIRE (préciser svp nom, ville, département)	Montants TTC	Durée / Période	Date de signature
2026-061	Commande Publique	Prestation de sécurité évènementielle et sur la plage	ELITE SECURE GROUP - 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE	Lot 1 - sécurité sur la plage : 24 188,75 € TTC Lot 2 - sécurité évènementielle : 2 671,26 € TTC	1 an reconductible tacitement 3 fois un an à compter du 29 mai 2026	28/05/26
2026-062	Commande Publique	Prestation de navette estivale	LOC'EVASION - 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	23 014 € TTC	37 jours	28/05/26
2026-063	Foncier	Convention d'occupation précaire - 1 chambre appartement 1er étage René Coty	Madame Clara TERRIEN (Saisonnier)	Indemnité d'occupation : gratuit (valorisation à 219,83 €/mois) Forfait fluides : 30 €/mois.	01/06/2026 au 31/08/2026	26/05/26
2026-064	Foncier	Convention d'occupation précaire - terrain AT 307 Hennequeville	Madame Marzena SIEMDAJ	Indemnité d'occupation : gratuit (valorisation à 500 €/mois)	20/06/2026 au 31/12/2026	26/05/26
2026-065	Foncier	Convention d'occupation précaire - 1 chambre appartement 1er étage René Coty	Monsieur Killian SANQUER	Indemnité d'occupation : gratuit (valorisation à 308,96 €/mois) Forfait fluides : 30 €/mois.	01/06/2026 au 30/06/2026	04/06/26
2026-066	Foncier	Convention d'occupation précaire - 1 chambre appartement 1er étage René Coty	Monsieur Mathieu RAULT	Indemnité d'occupation : gratuit (valorisation à 308,96 €/mois) Forfait fluides : 30 €/mois.	01/06/2026 au 31/08/2026	08/06/26

2026-067	Jeunesse	Convention de prestation de service dans le cadre de l'école des passions - Atelier Théâtre et marionnettes de septembre à décembre 2006	Madame Solène Briquet, Madame Coline Esnault, Monsieur Yves Joignant - Compagnie LA Magouille, Rouen	La rémunération forfaitaire est fixée à 2 659,40€ TTC répartie comme suit : - 11 ateliers de 3 heures soit 33 heures d'intervention pour la période du 9 septembre au 16 décembre 2026 pour un montant de 1 881€, - 1 forfait matériel pour un montant de 150€, - Frais annexes (Transport et repas) pour un montant de 628,40€.	09/09/2026 au 16/12/2026	04/06/26
----------	----------	--	--	--	--------------------------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de ces informations.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF
STÉPHANIE FRESNAIS**

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HALLEY

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.